

Appendice  
(T.)

6 août.

forêts où abonde le bois de meilleure description. Les renseignements que donne aussi M. McDonald sur les billots de sciage et le bois de construction qu'il a pu observer sont très satisfaisants.

En terminant, les commissaires recommandent respectueusement que la somme de quatorze mille louis soit insérée dans le budget, "pour faire sur la rivière St. Maurice des travaux qui contribueront puissamment au flottage du bois de construction à l'établissement et l'amélioration du pays et à l'accroissement du revenu," conformément au principe qui a été adopté pour les travaux sur les Outaouais, savoir, dans le but de rendre aux frais du public, la rivière principale propice au flottage des bois, laissant les améliorations à faire dans les tributaires aux parties qui y feront du bois ou à des compagnies comme sur la rivière du Moine, Madawaska, etc., etc.

Respectueusement soumis.

JOSEPH BOURRET,

Commissaire en chef.

HAMILTON H. KILLALY,

Assistant commissaire.

Dépt. des travaux publics,  
4 août 1851.

A

TRAVAUX PUBLICS, TORONTO,  
30 mai, 1851.

MONSIEUR,

Vous êtes prié de vous préparer, en recevant la présente, à descendre à Trois-Rivières avec vos instruments d'arpentage, et à vous mettre en rapport en rapport avec messieurs Turcotte et Polette. Ces messieurs vous attendent, et ont préparé des provisions, des canots, des assistants et tout ce qu'il vous faudra pour faire le relevé de certaines parties de la rivière St. Maurice, dans la vue de faire connaître la nature et le coût des travaux qui seront nécessaires pour descendre d'une manière sûre et praticable le bois dans cette rivière.

Les seuls endroits qui, comme en sont informés les commissaires, exigent des dépenses à cet égard, sont premièrement, le rapide des Grès, à environ seize milles de l'embouchure de la rivière, et secondement, la chute Shawenegan, à environ six milles au-dessus des rapides ci-dessus mentionnés.

Vous devez comprendre que les dépenses qu'entraîne ce relevé et tous les frais qui en résulteront doivent être payés par les parties intéressées; et en conséquence vous voudrez bien les consulter et vous mettre en rapport avec eux, quant aux provisions et autres choses nécessaires, etc., etc.

Les commissaires reposant toute confiance dans l'habileté et l'expérience pratique que M. Merrill a acquises dans ces sortes de travaux, par les rapports qu'il a eus avec ces travaux dans la rivière des Outaouais, lui ont donné instruction d'aller vous rejoindre sur le St. Maurice, afin que vous puissiez vous consulter tous deux sur la nature exacte, l'étendue et le site de travaux qui peuvent être regardés comme nécessaires, tout en ne perdant point de vue une stricte économie, en autant du moins que la solidité, la durée et la facilité d'entretien des travaux pourra le permettre. Vous vous apercevrez aussi facilement qu'une partie importante de vos devoirs sera de recueillir les renseignements les plus authentiques et les plus exacts que vous pourrez vous procurer sur la nature des tributaires du St. Maurice, les facilités ou les difficultés qu'ils présentent au flottage des bois, l'étendue du territoire en superficie qu'arrosent ces tributaires avec la branche principale, la nature et la quantité du bois qui y pousse, les chances d'en faire un commerce considérable si les travaux nécessaires sont construits, et enfin de faire un rapport détaillé sur toutes les matières qui ont rapport au sujet et qu'il est à désirer que

les commissaires possèdent pour pouvoir aviser l'exécutif en toute sûreté.

M. Merrill après s'être consulté avec vous sur les plans et les détails des constructions projetées (ce qui, il est à présumer, pourra se faire en deux ou trois jours) retournera à ses devoirs sur la rivière des Outaouais, pendant que vous continuerez votre examen et votre relevé.

(Signé.) T. A. BEGLEY,  
Secrétaire.

J. F. McDONALD, écuyer,  
Chambly.

B

CHAMBLY, 10 juillet 1851.

MONSIEUR,

Conformément à vos instructions, en date du 30 mai dernier, j'ai fait immédiatement mes préparatifs et me suis rendu à Trois-Rivières, avec mes instruments d'arpentage et de niveau, etc.; j'y suis arrivé vendredi matin le 6 juin. Je me suis rendu chez M. Turcotte qui m'a dit que M. Polette, M. P. P., pour la ville de Trois-Rivières, était absent de la ville: il m'a dit aussi qu'il me présenterait à M. McDougall, qui prend un profond intérêt aux améliorations du St. Maurice et qui veillerait à tous les préparatifs. Les arrangements nécessaires furent promptement faits, mais l'on crut qu'il était à propos d'attendre l'arrivée de M. Merrill que je m'attendais de rencontrer à Trois-Rivières d'après mes instructions. Comme M. Merrill n'arriva pas dans le bateau à vapeur du samedi soir, ainsi qu'il était attendu, il fut décidé qu'en compagnie de M. McDougall, et avec le personnel nécessaire, je monterais la rivière jusqu'au chutes de Shawenegan où je commencerais le relevé, après avoir au préalable, pris des arrangements qui permettraient à M. Merrill de venir me rejoindre en arrivant. Les pluies considérables qui survinrent durant les trois premiers jours de la semaine me mirent dans l'impossibilité de me servir de mes instruments; et en conséquence il ne fut rien fait jusqu'au lundi, si ce n'est que nous avons recherché le site le plus avantageux pour une glissoire et les bômes nécessaires, etc. Ayant terminé le relevé des chutes de Shawenegan, du moins jusqu'au point où j'ai cru à propos de le faire, avant d'en venir à une décision sur la nature et l'étendue des améliorations nécessaires, je me rendis samedi le 14 juin, à la chute des Grès, où je fus rejoint par M. Merrill ce jour-là; M. Merrill expliqua qu'il n'avait reçu ses instructions que le jeudi précédent et qu'en conséquence il n'avait pu me rejoindre avant. Après m'être consulté avec M. Merrill, il fut jugé nécessaire d'examiner la rivière jusqu'à la chute de la Grande Mère et de se décider sur la nature et l'étendue des améliorations dont la rivière pourrait être susceptible.

La rivière St. Maurice, à son embouchure, est large et divisée par un grand nombre d'îles qui offrent de grandes facilités pour la construction des bômes et pour y recevoir le bois de construction et le mettre en radeau, de manière à ne pas entraver d'une manière importante la navigation de la rivière. Le courant est ici bien peu de chose durant les hautes eaux du St. Laurent, mais il augmente considérablement à mesure que les eaux du St. Laurent baissent. La rivière, jusqu'aux rapides de la Gabelle, est très propice au flottage du bois de construction, soit que le bois soit en radeaux, soit qu'il soit libre, et cela dans toutes les saisons de l'année, à l'exception cependant du rapide des Forges où il faudrait enlever des cailloux, de manière à ce que les radeaux puissent y descendre en toute sûreté dans les basses eaux; il y a encore vers ces endroits quelques parties de la rivière où l'on voit encore des indices de quelques cailloux; mais je crois que les radeaux pourraient très bien les éviter en descendant.

Appendice  
(T.)

6 août.